

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-quatre du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Fabrice PRADIER, Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX.

Absents représentés : Mme Marie ROCHE (représentée par Mme Natacha ROUX), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Alain VINCENT)

Madame Angèle CROZET a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente de trois parcelles de terrain bâties sises section AC numéro 357, 493 et 514 (1 Rond-point des Acacias). Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur la présence de la canalisation principale d'eau sur la parcelle AC 493. Un courrier sera donc fait au notaire en ce sens et les acquéreurs seront aussi informés.
 - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 220 (3 Rue Langlade)
 - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 613 (Rue Calveyrade)
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Projet d'éclairage public : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents projets de renouvellement de l'éclairage public sur la commune pour cette année. Il indique tout d'abord que le projet de changement des lampes dans le bourg et les écarts a été modifié. Le modèle initial des lanternes a été changé et un modèle moins onéreux a été retenu. Les économies réalisées permettront de remplacer plus d'appareils. Au total, 240 lampadaires vont être changés, sur un parc d'environ 600. Mr le Maire présente aussi les projets concernant la Place du Vallat et le village de Châteauneuf dans le cadre des travaux prévus dans ces deux secteurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve donc les travaux d'éclairage public sur le village de Châteauneuf pour un montant de 11 149.76 €, la modification du montant des travaux pour la Place du Vallat pour un montant de 44 203.73 € en raison d'installation de prises supplémentaires et de deux lampes sur la porte rouge, ainsi que le changement des lanternes vétustes pour un montant final de 71 315.59 €.

Projet d'installation d'un champ photovoltaïque – Carrière du Mont : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022/02 prise le 27 janvier 2022 concernant le choix de l'entreprise susceptible d'installer un champ photovoltaïque sur la carrière de Lachamp au Mont. Il rappelle que les parcelles concernées appartiennent à la section du Mont et indique qu'il y a donc lieu de solliciter l'avis des électeurs de la section car il y a un changement d'usage des parcelles, ceci en application de l'article L 2411 et suivants du CGCT. Après délibération, le Conseil Municipal demande donc à Monsieur le Maire d'établir la liste des électeurs de cette section et de les convoquer pour effectuer une consultation. Le Conseil délibérera ensuite enfin de pouvoir signer un bail emphytéotique avec l'entreprise retenue.

Périmètre de protection de la source de Châteauneuf – demande de subventions : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 27 janvier concernant le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique destinée à permettre la protection de la ressource en eau du captage de Châteauneuf. Il présente l'estimatif et rappelle que cette étude peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de Haute-Loire. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'estimatif de cette étude pour un montant total de 18 803 € HT, approuve le choix de

l'entreprise BCM pour la réalisation de cette mission et demande à Mr le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de Haute-Loire.

Harmonisation du temps de travail – fixation de la journée de solidarité : Monsieur le Maire rappelle que la mise en place des 1607 heures est déjà effective sur la commune. Il reste toutefois à fixer le jour de la journée de solidarité. Après en avoir délibéré, et après accord du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la journée de solidarité pour les agents au lundi de Pentecôte.

Mode de traitement des boues de la station d'épuration : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de curer les bassins de la station d'épuration car ils sont presque pleins. Il indique que le mode de gestion des boues a évolué ces derniers temps en raison du COVID 19 et qu'il n'est pas possible d'épandre directement les boues, comme cela avait été initialement prévu. Il est désormais obligatoire de les stocker pendant un an dans un lieu adapté et de les traiter à la chaux avant de pouvoir les épandre. Il ajoute au passage qu'il convient aussi de revoir le plan d'épandage. Compte tenu des difficultés à mettre en pratique cette réglementation, la possibilité de composter les boues de 2 des 4 casiers a été évoquée par les services du Conseil Départemental en charge du dossier. Cette solution relativement onéreuse ne pourra toutefois être mise en pratique qu'après la réalisation d'analyses des boues visant à démontrer qu'elles ne contiennent pas de métaux lourds ou de polluants. Si tel était le cas, la commune n'aurait d'autre solution que le stockage en décharge. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la solution de l'exportation pour compostage des boues de la station et la réalisation d'analyses devant démontrer si la qualité des boues permet de le réaliser.

Occupation du domaine public – modification de la convention : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le propriétaire du bar Le Stevenson a changé et qu'il y a donc lieu de modifier les termes de la convention d'occupation du domaine public pour y faire apparaître la nouvelle propriétaire. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la modification de la convention initiale et demande à Mr le Maire de stipuler dans ladite convention la nécessité de laisser libre accès à la statue de Stevenson.

Projet de jardin partagé : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de jardin partagé sur un terrain situé au lieu-dit La Garenne, parcelle cadastrée section A numéro 879. La propriétaire est d'accord pour vendre ledit terrain à la commune pour ce projet au prix de 0.47 €uros le m². Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle cadastrée section A 879 au prix de 0.47 €uros le m² et décide de régler cet achat par acte administratif. Le Conseil estime que la surface des terrains à louer doit être assez restreinte afin de permettre à chaque locataire de bien entretenir leur parcelle. Il y aura lieu également de mettre en place un règlement pour la construction éventuelle d'abris de jardin, ceci afin de constituer une unité visuelle. Il est précisé qu'un exutoire d'eaux pluviales arrive dans ce terrain et qu'il serait nécessaire de faire une réserve d'eau afin de prévoir l'arrosage des jardins. Un devis va être demandé pour l'aménagement de ce terrain.

Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'acquisition d'une partie de chemin rural situé sous la parcelle cadastrée C numéro 1528. Les propriétaires riverains souhaiteraient acheter la partie de chemin longeant leur propriété (parcelles C 1527 et 1528) afin de constituer une unité de propriété. Il est précisé que le demandeur entretient déjà cette partie de chemin. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec une abstention (Alain GALLAND) le principe de vente de cette partie de chemin rural. Comme à chaque fois, cette vente sera conditionnée par le résultat de l'enquête publique.

Sondages supplémentaires pour les fondations de l'Abbatiale Saint Chaffre : Monsieur le Maire indique au Conseil que des sondages doivent être réalisés avant d'engager les travaux de restauration de l'abbatiale, ceci afin de connaître la nature des sols (présence ou non d'argiles gonflantes), leur capacité portante et la nature des fondations afin de valider les solutions de restauration adaptées. Les résultats devraient ainsi permettre de conclure si l'origine des désordres observés est à chercher au niveau des fondations ou pas, et de dimensionner les ouvrages à réaliser. Il présente ensuite la localisation des sondages supplémentaires à réaliser et les devis reçus pour cette mission. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise GEOLITHE pour un montant de 33 487 € HT et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région AURA et du Département de Haute-Loire.

Questions diverses :

SACEM : Laure JOURDAN indique que la SACEM propose un forfait annuel dont le coût s'élève à 540 € pour la plupart des animations organisées par les associations et par la commune. Cette offre étant intéressante, il est décidé d'y souscrire dès cette année et d'en informer les organisateurs.

Réunion PNR du 24 février : Laure JOURDAN rappelle que le projet de mise en place de jeux le long de la Transcévénole pourrait être subventionné. Il en va de même de la signalétique.

Photovoltaïque : Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité va être lancée par la communauté de communes afin de définir les bâtiments publics susceptibles d'être équipés de toitures photovoltaïques. Une fois les bâtiments choisis, il conviendra de définir si les centrales sont destinées à produire de l'électricité pour une revente ou pour de l'autoconsommation. Il présente ensuite de sélectionner les bâtiments communaux qui pourraient être retenus. Après discussion, il est décidé de déposer un dossier pour le boulodrome, l'école maternelle, l'école primaire, la gendarmerie, le local du service technique, le Pôle Laurent Eynac, le marché aux bestiaux, et la salle des fêtes.

Demande de location de salle : Mr le Maire présente au Conseil un courrier de demande de location de salle pour des ateliers de médiation par les Arts. Après délibération, le Conseil décide de proposer la salle Saint Chaffre au prix de 10 € par séance.

Point travaux canalisations du camping : Les tests d'étanchéité ont été réalisés cette semaine. La remise en état des chemins et des terrains va être réalisée et la réception des travaux pourra être effectuée.

Point sur les travaux de la Salle des fêtes : Mr GALLAND indique que la plupart des travaux devraient se terminer fin mars.

Dates diverses :

Réunion SAGE Mardi 1^{er} mars à 14 heures

Elections 10 et 24 avril 2022

Prochain Conseil Municipal le jeudi 31 mars 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.